

Expérience personnelle concernant le CAER de mathématiques

J'ai été admis au CAER de Mathématiques session 2007.

J'avais choisi d'être interrogé sur le collège.

ATTENTION : *Ne pensez pas que choisir « collège » vous libère totalement du lycée.*

En effet, il ne faut pas oublier que le CAER de maths vous permet d'enseigner aussi bien en collège qu'en lycée (jusqu'au BTS !)

Le jury va certainement, lors de l'entretien, vérifier si vous êtes aussi compétent concernant les programmes du lycée.

La réciproque est aussi vraie : choisir le lycée, conduira certainement le jury à vous interroger sur le collège.

Pour la préparation à l'oral, j'ai travaillé de manière « transversale ».

C'est-à-dire que j'ai choisi des thèmes comme « la proportionnalité », « les fractions », « le calcul algébrique », « les quadrilatères », etc...
et j'ai regardé comment ils étaient traités dans les différentes classes et surtout comment ils s'articulaient d'une année à l'autre.

Pour compléter l'ensemble, j'ai travaillé des exercices de difficulté croissante et je me suis constitué une bibliothèque d'exercices.

A l'heure actuelle, il est demandé aux certifiés en année de validation (vous, l'année prochaine, espérons-le !) de passer le C2I niveau 2 Enseignant.

(Voir : <http://www2.c2i.education.fr/sections/c2i2e>)

Il est alors inconcevable de négliger les TICE à l'oral.

La pratique des TICE doit être régulière. On ne s'y met pas en quelques séances pour être suffisamment prêt pour l'oral.

Mon sujet portait sur le programme de quatrième : triangle rectangle et cercle. Je devais préparer une séance d'exercices graduels (théorème direct et réciproque), avec la contrainte supplémentaire qu'au moins un des exercices fasse appel à l'usage des TICE.